

Procès-Verbal
Assemblée Générale Ordinaire d'HIVER
Du Samedi 07 Décembre 2019
au siège du District du Var

Présents pour le Comité de Direction : Mmes Cathy DARDON – Valérie TOMASSONE - MM Pierre GUIBERT (Président) – Willy PONT (Vice-Président Délégué) – Gérard BORGONI – Guy BOUCHON - Guy BOURICHA – Albert DI RE - Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA - Antoine MANCINO – Jean PAOLINI – Jean Paul RUIZ – André SASSELLI - André VITIELLO

Assistent à l'A.G : Mme Camille TORRENTE (Juriste de la Ligue Méditerranée) - Mme Ludivine RGENIER (CTD DAP) - MM Philippe DI MARCO (représentant de la Ligue Méditerranée) – Christian DAVOULT (Commissaire aux Comptes).

Ouverture de la séance par le Président

Le Président Pierre GUIBERT accueille les représentants des clubs venus nombreux et leur souhaite la bienvenue au siège du District du Var.

Il souhaite également la bienvenue à Mme Camille TORRENTE, Juriste de la Ligue Méditerranée, M. Christian DAVOULT, Commissaire aux Comptes et enfin Philippe DI MARCO représentant M. Eric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée. Il demande une minute de silence pour toutes les personnes disparues durant ce dernier exercice.

1 – Annonce des clubs présents ou représentés.

CLUBS LIBRE

BELGENTIER FC – BRAS – BRIGNOLES – CABASSE – CALLAS CANTON – CARQUEIRANNE LA CRAU – COGOLIN SC – CUERS PIERREFEU – DRAGUIGNAN SC – ESTEREL AS – FLASSANS – FLAYOSC AC – FREJUS CENTRE SOCIAUX ET CULTURELS – FREJUS ST RAPHAEL – GARDIA CLUB – GONFARON FC – GRIMAUD FC – HYERES FC – LA LONDE SO – LE LAVANDOU – LE PRADET – LE REVEST – LES VALLONS – MAR VIVO – MAESTRAL FC - SC NANS – OLLIOULES – PAYS DE FAYENCE – PIGNANS – POURRIERES – FC PUGETOIS – RAMATUELLE – ROCBARON FC – ROQUEBRUNE – SALERNES O. – SANARY - SIX FOURS LE BRUSC – SOLLIES FARLEDE – ST CYR – ST MANDRIER – ST MAXIMIN – ST ZACHARIE – STE ANASTASIE – STE MAXIME – TARADEAU – SC TOURVES – STADE TRANSIAN – VAL D'ISOLE – VIDAUBAN FC – TOULON USAM – JS LE MOURILLON – ASPTT TOULON – RACING FC TOULON – T. HOPITAL – ENT. PIVOTTE SERINETTE – SPORTING CLUB DE TOULON – CS STE MUSSE TOULON EST – CLUB SPORTIF TOULON EST – LITTORAL SPORT ACADEMY

CLUB LOISIRS

SIBLAS AMICALE

CLUBS FUTSAL

CLARET FUTSAL – FREJUS FUTSAL – ISSOLE FUTSAL – LE LAS FUTSAL

CLUBS PRESENTS MAIS NE POUVANT PAS VOTER :

HYERES ASPTT – LA CADIERE – LE BEAUSSET

Clubs présents ou représentés :

Soit 61 Clubs présents représentant 333 voix sur 115 clubs représentant 450 voix

Le quorum de 58 clubs représentant au moins 226 Voix est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer.

– Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire d'été.

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire d'été du samedi 22 juin 2019 est **adopté à l'unanimité**

1 -Ouverture de la séance par le Président

Le Président Pierre GUIBERT accueille les représentants des clubs venus nombreux et leur souhaite la bienvenue au siège du District du Var.

Il souhaite également la bienvenue à M. Christian DAVOULT, Commissaire aux Comptes et enfin à M. Jean Philippe DI MARCO, représentant M. Eric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée et Mme Camille TORRENTE, juriste de la Ligue Méditerranée de Football.

Un recueillement est demandé afin d'avoir une pensée émue pour les personnes qui nous ont malheureusement quittées durant cette année.

2 – Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire d'été.

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire d'été du samedi 22 juin 2019 est **adopté à l'unanimité**

3 de- Allocution du Représentant et de la Juriste de la Ligue Méditerranée

M. Philippe DI MARCO, représentant le Président de la Ligue Méditerranée Eric BORGHINI, précise que la priorité de la Ligue est l'accompagnement des clubs. Pour ce faire une plateforme digitale, le LMFC, va être mise en activité à partir du 21 décembre 2019 : son objectif est d'informer, de former et d'accompagner les clubs.

Mme Camille TORRENTE, juriste de la Ligue Méditerranée prend la parole et explique le but de cette plateforme qui sera attractive et sur laquelle les clubs vont retrouver des fiches, vidéos, images, agendas et documents téléchargeables. Ils auront également la possibilité de créer un compte afin de personnaliser leur espace. Une vidéo de présentation est projetée aux clubs.

4 - Allocution de M. Jean Paul PERON représentant la Présidente du CDOS :

M. Jean Paul PERON excuse Mme Lucienne ROQUES et souhaite féliciter M. Pierre GUIBERT qui a obtenu la médaille d'Or de la Jeunesse et Sport.

Il précise que le CDOS a aussi pour souci d'informer, de former et d'accompagner les clubs notamment avec les services civiques.

5 – Présentation de Compte de Résultat de la saison 2018/2019 et du Bilan arrêtés au 30 juin 2019

M. Christian DAVOULT, Commissaire aux Comptes, certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Madame Valérie TOMASSONE, Trésorière du District, présente le bilan et le compte de résultat.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017/2018

Montants en euros	Exercice clos le 30 juin	
	2018	2017
Produits issus de l'activité (note 9)	275 070	276 687
Subventions d'exploitation (note 10)	262 517	344 565
Reprises sur provisions (note 6)	4 871	2 800
Transferts de charges (note 11)	20 600	25 049
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	563 058	649 101
Achats (note 12)	-21 794	-23 679
Charges externes (note 12)	-194 229	-235 675
Impôts, taxes et versements assimilés	-12 143	-13 440
Charges de personnel (note 13)	-283 581	-283 959
Autres charges de gestion courante	-8 606	-4 743
Dotations aux amortissements et provisions (note 15)	-70 271	-65 934
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-590 623	-627 430
RESULTAT D'EXPLOITATION	-27 565	21 671
Total produits financiers	5 942	3 246
Total charges financières	-2 573	-3 299
RESULTAT FINANCIER (note 16)	3 369	-53
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-24 196	21 618
Total produits exceptionnels	19 099	65 850
Total charges exceptionnelles	-101 950	-58 377
RESULTAT EXCEPTIONNEL (note 17)	-82 851	7 473
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-738	-519
RESULTAT NET	-107 786	28 572

BILAN AU 30 JUIN 2018

ACTIF en euros	Exercice clos le 30 juin			
	2018			2017
	Brut	Amort., Dépr.	Net	Net
Immobilisations incorporelles (note 2)	10 116	(9 434)	682	1 702
Immobilisations corporelles (note 2)	1 691 110	(1 117 676)	573 434	598 003
Immobilisation financières	1 010		1 010	993
Total actif immobilisé	1 702 236	(1 127 110)	575 126	600 698
Clients et comptes rattachés (note 3)	76 714	(1 395)	75 319	78 149
Autres créances (note 3)	107 892		107 892	154 789
Valeurs mobilières de placement	544 623		544 623	510 184
Disponibilités	32 845		32 845	13 409
Charges constatées d'avance (note 4)	7 511		7 511	3 129
Total actif circulant	779 319	(1 395)	777 924	759 660
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Total général	2 471 822	(1 128 505)	1 343 317	1 360 358

PASSIF en euros	Exercice clos le 30 juin	
	2018	2017
Fond de dotation	667 000	667 000
Report à nouveau	444 631	416 059
Résultat de l'exercice	(107 786)	28 572
Subventions d'investissement	76 332	57 738
Capitaux propres (note 5)	1 080 177	1 169 369
Provisions (note 6)	125 251	31 707
Emprunts (note 7)	36 836	59 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 075	16 321
Dettes fiscales et sociales	53 161	53 345
Autres dettes (note 8)	37 317	29 317
Produits constatés d'avance	2 500	1 299
Dettes	147 622	159 281
Total général	1 343 317	1 360 357

Les Comptes annuels sont ensuite mis au vote et adoptés à l'unanimité des clubs présents ou représentés

6 – Allocution du Président.

Le Président informe les clubs que l'Assemblée Générale d'Eté Elective aura lieu le 11 juillet 2020 à PIERREFEU. M. Athos BANDINI du club de STE MAXIME demande pourquoi les Assemblées se passent toujours dans le secteur Toulon et jamais vers le secteur du Golfe. Le Président propose alors que l'Assemblée Générale d'Hiver saison 2020/2021 se déroule dans le secteur du Golfe.

>> Il fait un bref bilan de la Coupe du Monde Féminine et de l'impact que cela a pu avoir sur l'augmentation des licenciées dans les districts.

>> Le LMF TOUR sera organisé pour les cents de la Ligue Méditerranée.

>> Trois projets ont été mis en place cette saison :

> La caisse de péréquation pour le paiement des officiels dans certaines catégories qui sera étendue à toutes les compétitions officielles pour la saison 2020/2021.

> La Commission des Arbitres a mis en place un nouveau règlement de sanctions pour les arbitres (indisponibilité de dernière minute – absence aux matches – rapports non envoyés). Le président tient également à féliciter M. Patrice BOUREAU pour son implication dans la désignation des arbitres.

> Le plus gros chantier a été la réforme des championnats jeunes : La Ligue et le District sont à l'écoute des clubs.

>> Le transfert des formations vers la Ligue et notamment l'IR2F a été une réussite.

>> Il évoque la situation avec le C.T.D : Malgré ce problème, les formations et sélections ont pu être honorées. Concernant la situation de la C.T.D DAP, une proposition lui a été faite de passer l'examen de C.T.D.

>> Développement du Foot en Milieu Scolaire : - Des classes ont été créées à LORGUES, PAYS DE FAYENCE, PIERREFEU, ST TROPEZ, LA VALETTE et LA GARDE.

- Une section sportive à LA NAVARRE en collaboration avec le club de CARQUEIRANNE LA CRAU va voir le jour en Septembre. Particularité : Création d'un internat. Les inscriptions seront échelonnées jusqu'en Mars.

>> Grâce à l'intervention d'un éducateur du SC TOULON, la section foot de l'école Pierre PUGET a pu continuer.

>> Concernant le problème des intempéries, les Commissions ont été dans l'obligation de programmer des matches en retard le 22 décembre 2019 et le 05 janvier 2020.

Intervention de M. William PONT, Vice-Président Délégué : RAPPELS sur différents points :

>> **LICENCES :**

- Tout joueur figurant sur une feuille de match doit être PRESENT et TITULAIRE d'une licence dûment enregistrée auprès de la Ligue Méditerranée

- Les Règles de participation doivent être respectées en fonction de la catégorie d'âge concernée et du niveau de l'équipe.

- La vérification des licences par un club est un acte réglementaire qui ne peut être refusé par le club adverse.

>> **REPORT DE RENCONTRES :**

- Le report d'une rencontre ne peut être effectif qu'après ACCORD de la Commission compétente (sous réserve de l'accord préalable des deux clubs concernés) et s'il a été demandé dans les délais réglementaires.

>> **ARTICLE 39 des R.S du DISTRICT :**

En cas de vigilance Orange ou Rouge décidée par Météo France : deux cas

1 – Si la Vigilance est connue avant le Vendredi 17h00 :

* Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte.

2 – Si la Vigilance déclarée par Météo France est connue après le Vendredi 17h00 :

* Dès lors qu'une Vigilance Météo Orange ou Rouge « pluies, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France, pour le Département du Var **après le Vendredi 17H**, toutes les rencontres organisées pour le ou les jour(s) concerné(s) par cette vigilance **seront automatiquement annulées** et reportées à une date ultérieure qui sera fixée par les Commissions compétentes. Cette décision s'applique **également aux officiels « arbitres, délégués, observateurs et accompagnateurs »**.

Concernant les convocations pour les rencontres du week-end des 04 et 05 janvier 2020 : En raison de la fermeture du District du Var du 23 décembre 2019 au 06 janvier 2020, il est demandé aux clubs de faire parvenir IMPERATIVEMENT leurs convocations au plus tard le **Vendredi 20 décembre 2019 avant 12h00**.

Allocution de Mme Cathy DARDON qui fait le bilan du foot féminin et de la Coupe du Monde Féminines.

>> Augmentation constante des licenciées

>> Augmentation du nombre d'équipes féminines

>> Augmentation du nombre de dirigeantes et d'arbitres féminines

Le développement des pratiques est également en augmentation.

Allocution de M. Patrice BOUREAU, Président de la C.D.A :

>> Concernant les désignations, il existe de nombreux problèmes et notamment les indisponibilités importantes des arbitres.

>> Des formations d'arbitres ont eu lieu avec l'IR2F : 26 arbitres ont été reçus et ont entre 13 et 15 ans. Il est demandé aux éducateurs d'être indulgents car ce sont de jeunes arbitres débutants.

M. Pierre GUIBERT reprend la parole pour sensibiliser les clubs à la protection des licenciés et surtout des jeunes. Une association a été créée par un rugbyman « Colosse au pied d'argile » qui offre ses services pour sensibiliser les jeunes contre l'homophobie, le racisme et la pédophilie. Si de tel cas sont connus par des dirigeants, il faut intervenir rapidement pour déclencher en faisant une interdiction administrative de stade.

5- Intervention de la C.D.T DAP

Mme Ludivine REGNIER, CTD DAP intervient à son tour et fait un rappel de toutes les actions techniques réalisées et à réaliser pour cette saison.

>> Présentation et développement du Foot Loisirs sans compétition :

* Axes de développement :

- Jouer au sein d'un club dans une section loisirs et dans les créneaux dédiés au foot loisirs.

* Participation à certains événements ponctuels organisés par le District

* **OBJECTIF** : Offrir aux licenciés l'opportunité de se retrouver pour jouer le foot dont ils ont envie.

- Rencontrer d'autres clubs dans un critérium :

* Rencontres interclubs organisées par le District (ou la Ligue) : pratique, recensement des équipes, calendrier et résultats

* **OBJECTIF** : Proposer une structure à la pratique du football dans un état d'esprit loisir.

Les objectifs de ces sections loisirs dans les clubs : atteindre les 1500 sections loisirs sur tout le territoire en juin 2021. Ces sections Loisirs recevront de la part de la F.F.F une dotation spécifique pour la pratique proposée.

Un guide concernant la pratique Foot Loisirs sera prochainement livré aux clubs, au District et à la Ligue.

M. Pierre GUIBERT clôture cette Assemblée Générale d'Hiver en souhaitant que 5 sections loisirs d'ici la fin 2020 voient le jour. Il aborde également le problème des équipements arbitres fournis par les clubs et leur explique qu'une solution pourra être mise en place : Les clubs auront la possibilité de verser au district une somme qui sera fixée ultérieurement et le District s'occupera de l'achat des équipements arbitres ainsi que du livre arbitre et de l'adhésion l'UNAF.

Il finit enfin en mettant en exergue les deux opérations que la F.F.F a mises en place : La journée des bénévoles ainsi que le Week-end à CLAIREFONTAINE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture cette Assemblée Générale en invitant les participants au buffet offert par le District et préparé par M. André SASSELLI et son équipe.

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO